Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE LA PECHE

Direction Générale de l'Enseignement et de la Recherche Sous-direction de la stratégie en formation, recherche et développement **Bureau de l'innovation en éducation et formation et de la formation continue des personnels de l'enseignement** **Sous-direction des établissements et de la politique contractuelle** **Bureau des emplois, du recrutement et de la formation initiale des personnels de l'enseignement technique** Adresse : 1ter, avenue de Lowendal – 75007 PARIS Suivi par : Dominique VIRGILI **Tél : 01 49 55 42 14**	**NOTE DE SERVICE** **DGER/SDSFRD/SDEPC/N2007-2131** **Date: 15 octobre 2007**

Date de mise en application : immédiate
Nombre d'annexe : 1

Le Ministre de l'agriculture et de la pêche
à

Madame et Messieurs les Directeurs Régionaux de l'Agriculture et de la Forêt

Objet : dispositif de préparation aux concours de recrutement PLPA – PCEA - section Sciences et Techniques des Aménagements de l'Espace - Option A : « Aménagements paysagers »

Mots-clés : concours, préparation, PLPA, PCEA

Destinataires	
Pour exécution : - Directions régionales de l'agriculture et de la forêt - Directions de l'agriculture et de la forêt - Services régionaux de la formation et du développement (SRFD) et services de la formation et du développement (SFD) - Etablissements publics d'enseignement supérieur relevant du ministère de l'agriculture, et de la pêche - Etablissements publics nationaux et locaux d'enseignement et de formation professionnelle agricoles - Inspection de l'enseignement agricole	Pour information : - Organisations syndicales de l'enseignement agricole public - Fédérations d'associations de parents d'élèves de l'enseignement agricole public - Unions nationales fédératives d'établissements privés

Un dispositif de préparation au concours est mis en œuvre par l'Ecole Nationale de Formation Agronomique pour la section Sciences et Techniques des Aménagements de l'Espace Option A : « Aménagements paysagers »

1/ LES PUBLICS CONCERNES SONT :

Les candidats non-titulaires **en poste dans un établissement public local d'enseignement et de formation professionnelle agricoles** remplissant les conditions pour s'inscrire au concours interne.

2/ LES OBJECTIFS ET LES MODALITES DE LA PREPARATION :

Le dispositif comporte un temps en auto-formation (accès libre ou abonnement individuel à une plate-forme de FOAD hébergée à l'ENFA) et un regroupement à l'ENFA.

2.1. Mise à niveau sur les plans scientifiques et techniques par FOAD

Il s'agit de mettre en place un dispositif de préparation au concours basé sur une remise à niveau scientifique et technique compatible avec le niveau d'exigibilité du concours PLPA. Cette préparation sera réalisée de manière autonome (accès internet avec tutorat à distance). Sur la base du référentiel scientifique et technique ainsi qu'avec les références bibliographiques correspondantes, des modules spécifiques seront progressivement mis à disposition par FOAD sur les thèmes donnés dans le tableau suivant :

Module	Thématique principale	Contenu
Module 1	Jardins	proposer des ressources variées sur les jardins dans différents contextes culturels, sur l'analyse spatiale à conduire…
Module 2	Paysage, nature, développement durable…	approfondissement des concepts et notions de l'aménagement.
Module 3	Approches durables en aménagement	aborder les traductions opérationnelles de certaines notions (gestion différenciée, gestion de l'eau, matériaux et techniques durables…).
Module 4	Techniques paysagères	identifier, comprendre, expliquer des techniques d'aménagement…

Chaque module fera l'objet de supports documentaires diversifiés (bibliographies, études de cas, articles de presse…) et pourra servir de base d'échanges dans le cadre du forum internet.

Le temps de formation est évalué à 5 jours.

2.2. Regroupement à l'ENFA pour la préparation au concours

Le regroupement pour les candidats inscrits sera organisé à l'ENFA **du lundi 17 décembre (10 h horaire impératif) au vendredi 21 décembre (12 h 30)**. La préparation sera planifiée sur 9 demi-journées alternant :

- la préparation à l'épreuve d'admissibilité portant sur les savoirs relatifs à la section,
- la préparation à la constitution des deux dossiers thématiques (épreuve à caractère professionnel sur dossier).

Pour information : programme de la formation ENFA

- *2 demi-journées de travail sur les jardins (in situ dans l'agglomération toulousaine)*
- *1 demi-journée sur la gestion différenciée (concepts et méthodes, transposition pédagogique)*
- *1 demi-journée sur la connaissance des outils d'aménagement du territoire (PLU, SCOT, Chartes, Plan de gestion…)*
- *1 demi-journée sur une actualisation des données techniques en Aménagement Paysagers (chantiers, relations avec les entreprises…)*
- *1 demi-journée sur la reconnaissance de végétaux (techniques de reconnaissance et ressources pédagogiques utilisables sur le thème)*
- *1 demi-journée sur la construction d'un enseignement/référentiels utilisés (progression, fiche didactique)*
- *2 demi-journées de travail documentaire avec le CDR de l'ENFA comprenant également un temps d'accompagnement individuel à la constitution des deux dossiers thématiques de l'épreuve d'admission.*

3/ CHRONOLOGIE DE LA FORMATION

La formation en ligne débutera le lundi 19 novembre 2007. A cette date, la plateforme de formation sera accessible à partir du site de l'ENFA http : www.enfa.fr. Les identifiants et mots de passe seront fournis aux candidats à l'inscription. Toutes les informations utiles seront fournies sur la plate-forme :

- organisation de la formation
- supports de cours
- modalités du tutorat en ligne

4/ INSCRIPTIONS

Elles se feront à partir de la fiche ci-jointe (Annexe 1).

La fiche d'inscription signée du directeur de l'EPLEFPA et du Chef de SRFD, sera adressée à l'ENFA 2 route de Narbonne BP 22687 – 31326 CASTANET TOLOSAN CEDEX

Avant le vendredi 09 novembre 2007, (date impérative)

Toute candidature parvenue après cette date ne sera pas prise en considération.

Le nombre maximum de places est de 20

Les candidats seront retenus en fonction de leur ancienneté dans l'enseignement agricole public.

5/ FRAIS DE DEPLACEMENTS

Ils seront pris en charge par l'ENFA de Toulouse.

Dans toute la mesure possible, l'hébergement et la restauration seront assurés par l'ENFA.

6/ INTERLOCUTEURS

ENFA Toulouse 2 route de Narbonne BP 22687 – 31326 CASTANET TOLOSAN CEDEX

- **Jean-Marie CHASSAGNE** responsable de la Formation Initiale, Continuée et Continue des enseignants tél : 05.61.75.34.60 e-mail : jean-marie.chassagne@educagri.fr

- **Laurent LELLI** enseignant en aménagement tél : 05.61.75.32.35 e-mail : laurent.lelli@educagri.fr

Gestion administrative : Gisèle COMBARIEU
tél : 05.61.75.32.09 e-mail : gisele.combarieu@educagri.fr

Le Sous-directeur de la stratégie en formation,
recherche et développement

Gilbert PESCATORI

Annexe 1

Fiche inscription

PLPA Interne section Sciences et Techniques des Aménagements Paysagers
Option A : « Aménagements paysagers »

Nom : ……
Prénom: …… ……
Date de naissance : ……
Etablissement : ……
Fonction : ……
Ancienneté dans l'enseignement agricole public : ……
Filières et classes en responsabilité : ……
Tél. : …… Fax : …… e-mail : ……

- Formation initiale (niveau, domaine)
  diplôme(s) obtenu(s)

- Expérience professionnelle éventuelle hors enseignement

Fait à....., le 2007

Signature de l'agent

Les candidats doivent obligatoirement accéder à un poste informatique connecté à l'internet pour suivre la formation en ligne sur la plateforme mis à disposition par l'ENFA.

Avis du Directeur de l'EPL

Favorable…….☐
Défavorable….☐

Avis du DRAF/SRFD

Favorable…….☐
Défavorable….☐

A retourner à l' E.N.F.A. - DEP

2 route de Narbonne BP 22687 – 31326 CASTANET TOLOSAN CEDEX

Pour le <u>31 Octobre 2007</u> (date impérative)